

# Publications des tribunaux

---

## Publication du dispositif

L'auditeur du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Sermet Jean-Yves*, fils de Gérard et de Janine, née Rais, né le 1<sup>er</sup> septembre 1974, à Boudevilliers, originaire de Dombresson, coursier indépendant, précédemment domicilié à 1255 Veyrier, chemin des Marais 146, actuellement sans domicile connu; recr inf car non incorporée;

vous êtes avisé que l'auditeur du tribunal militaire de division 2 a rendu le 6 août 2001 une ordonnance de non-lieu:

1. L'enquête pénale militaire ordonnée le 20 octobre 2000 contre *Sermet Jean-Yves* est clôturée par un non-lieu.
2. Les frais de l'enquête sont supportés par la Confédération.

La présente ordonnance de non-lieu deviendra définitive si dans les 20 jours dès sa publication elle n'a pas fait l'objet d'un recours adressé au major von Planta Andreas, Grande-Rue 25, 1211 Genève 11, avec indication des motifs et conclusions.

8 janvier 2002

Tribunal militaire de division 2:  
Auditeur, major von Planta Andreas

## Publication du dispositif Sermet Jean-Yves

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.01.2002
Date	
Data	
Seite	18-18
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 920

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.